

Ref : Cabinet du Maire
Direction des Evénements et Animation
N° : 2020 539

Décisions

Objet : Programmation Fêtons l'été « Tout l'monde dehors ! » 2020 – Approbation d'une convention type

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1^{er} ;

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4193 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que sur le fondement de l'article 1er de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, le Maire peut procéder à l'attribution de subventions à des associations ;

Vu le projet de convention à passer entre la Ville de Lyon et les associations,

DECIDE

Article 1^{er} - La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement les associations sélectionnées à l'issue de l'appel à projet « Tout l'monde dehors ! » 2020 par le versement d'une subvention d'un montant total de 52 555 euros pour l'action suivante :

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, près de 300 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public. En raison de l'épidémie de Covid-19, l'organisation du festival est modifiée en 2020. Cette année Tout l'Monde Dehors se déroulera du 11 juillet au 30 août 2020. Une jauge de 200 personnes maximum est imposée, ainsi que l'espacement du public (4m² par spectateur). Pour accompagner cette transition, une trentaine d'événements ont d'ores et déjà été sélectionnés sur une trentaine de lieux.

À travers ces manifestations, les objectifs sont :

- d'offrir une programmation artistique, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage ;
- de valoriser les équipes artistiques et acteurs locaux de l'agglomération ;
- de mettre en valeur les espaces verts dans les quartiers

La programmation vous est soumise dans le tableau ci-dessous. Elle est décomposée entre projets dont le rayonnement est à l'échelle de toute la ville et par arrondissement : il s'agit d'un premier ensemble de manifestations pouvant se tenir au regard des critères établis dans le protocole sanitaire. Cette programmation sera complétée d'un 2^{ème} ensemble répondant aux critères sanitaires et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Article 2 - Un acompte de 60 % peut être versé aux associations suite à la notification de la présente décision, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

Article 3 – Le bénéficiaire peut être soumis au contrôle des services de la Ville de Lyon. A cet effet, la Ville de Lyon peut, à tout moment et sur simple demande, se faire communiquer tout document nécessaire à ce contrôle ou procéder à des vérifications sur pièce et sur place.

De plus, le bénéficiaire s'engage à transmettre au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice :

- la balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
- le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes, le cas échéant ;
- un rapport d'activité ;
- le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Article 4 - Le bénéficiaire doit faire état de l'aide apportée par la Ville de Lyon par tout moyen autorisé et, notamment, dans tout document et support de communication et d'information destiné au public.

Article 5 - En cas de non-respect de la présente décision ou des obligations légales en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention, notamment en ce qui concerne le rendu-compte de son utilisation, la décision pourra être retirée ou abrogée et la subvention ne sera donc pas versée. En cas de sommes déjà versées, la Ville de Lyon pourra procéder à une demande de reversement en totalité ou au prorata par l'émission d'un titre de recette.

La Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, dans l'un des cas suivants :

- non exécution de la décision par l'association ;
- absence de commencement d'exécution de la décision par l'association dans un délai de 6 mois ;
- modification substantielle, sans l'accord écrit de la Ville de Lyon, des conditions d'exécution de la décision par l'association.

Article 6 - La dépense correspondante, soit 50 555 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 6574, fonction 024, chapitre 65.

Article 7 - Le modèle type de convention susvisé, établie entre la Ville de Lyon et les associations est approuvé et leur signature est autorisée.

Article 8 - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Toute modification de la présente décision s'effectuera par décision modificative notifiée au bénéficiaire.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

INCONTOURNABLES				
Pôle 9 – MJC Centre Social	Les Dimanches de l'Ile Barbe	22, 23 et 24 juillet	Ile Barbe	17 500
ARRONDISSEMENTS				
2e				3975
Compagnie Cendres d'aile	Stand de magie	16 août	Quai des Célestins (angle passerelle Palais de Justice)	475
Skaraphone	Duo Dumont D'Ayot/Terlizzi	26 août	Station Mue	500
Théâtre du lac	Rabelais, Paroles dégelées	17 août	Station Mue	1 500
Goethe Institut	LYOLA	15 au 18 juillet	Station Mue	1 500
3e				6 800
Même pas en Rêve	Contes musicaux - Grigri et compagnie	22 juillet	Parc Sutter	700
Théâtre du désordre des esprits / Compagnie Bruno Boeglin	La femme du boulanger	18 août	Parc Sutter	2 300

Odyssée ensemble et cie Cuivre diffusion	Cabaret Kurt Weil	23 juillet	Parc Sisley	1 000
Compagnie La Nuée	Sganarelle et le mariage forcé	29 août	Parc Sisley	1 200
Collectif BIS	Cyrano BIS	13 août	Parc Sisley	1 600
4e				5650
Compagnie TramaLuna	Puzzle - Esquisse #1	27 août	INSPE 9 rue de Philippe Lassalle	1 700
Il sera une fois	Le Complexe du Paillasson	15 juillet	Parc Chazière	750
Les Bisons Ravis	EurosiVian, le Grand Défi	16 juillet	Parc Popy	1 500
A quoi Serge	Et si on les avait oubliées ?	10 août	Parc Popy	1 700
5e				6 030
Odyssée ensemble et cie Cuivre diffusion	Cabaret Kurt Weil	25 juillet	Jardin de la Visitation	1 000
Il sera une fois	Le Complexe du Paillasson	13 juillet	Jardin de la Visitation	750
Compagnie Lunée l'Ôtre	Le carroussel du Flare	29 juillet	Jardin de la Visitation	830
Le Piano Vagabond & cie	Le piano vagabond	21 août	Jardin de la Visitation	1 000
Compagnie Au-delà du bleu	Sur ta nuque	28 juillet	Jardin de la Visitation	1 200
Cie La Parole de	Le Karaoké poétique	02 août	Parc Champvert	750
Skaraphone	Duo Dumont D'Ayot/Terlizzi	15 juillet	Jardin de la Visitation	500
6e				2 000
Compagnie du Gai savoir	Ballade en balade	28 août	Parc de la Tête d'or Pointe de la grande île	2 000
7e				1950
LADC - Danse et Forme	LADC Bals pour grands et petits	24 juillet	Parc de Gerland	750
La Casita	Momento Flamenco – découverte et bal	25 juillet	Parc de Gerland	600
Compagnie Kokkino	Les contes de la rue de Broca	15 juillet	Parc de Gerland	600
8e				2 700
Même pas en rêve	Thésée et le minotaure	30 août	Jardin de l'Institut Lumière	1 100
Collectif Bis	Cyrano BIS	14 août	Parc du Clos Layat	1 600
9e				5950
ADIPAC- Les percussions claviers de Lyon	Tutti percussions	28 août	Ile Barbe	1 000
LADC - Danse et Forme	LADC Bals pour grands et petits	29 août	Ile Barbe	750

Le Lien Théâtre	Projet H, manuel de combat	24 août	Parc Roquette	1 300
Gon'a Swing	Bal et initiation au Lindy Hop	26 juillet	Ile Barbe	900
TOTAL ARRONDISSEMENTS				35 055
Total Budget				50 555

Lyon, le 30 juin 2020

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué aux Sports, aux Grands Evénements et au
Tourisme,

Signé

Yann CUCHERAT